128483 - Les enfants de ton père par l'allaitement issus de sa seconde épouse sont tes frères

question

J'ai été allaité par une femme dont le mari a épousé une autre et eu des enfants avec elle..Ces enfants sont ils mes frères?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si les allaitements se sont répétés cinq fois ou plus et si le lait était attribuable au mari du fait que la femme venait d'avoir un enfant avec lui, ses enfants sont tes frères issus de ton père et de ta mère par l'allaitement. Quant aux enfants du mari issus de sa seconde épouse, ils sont tes frères issus de ton père par l'allaitement.

L'allaitement(légal) consiste à ce que le bébé suce le sein jusqu'à ce que le lait parvienne pénètre dans son ventre puis le relâche pour une raison quelconque puis le reprend et le suce jusqu'à ce que le lait pénètre dans son ventre et le relâche puis le reprend, ainsi de suite jusqu'à ce qu'il termine la cinquième fois ou plus. Peu importe que ces allaitements se fassent en une seule séance ou en plusieurs séances etqu'elle se fassent en une journée ou en plusieurs journées, à condition toutefois que l'enfant concerné ne dépasse pas ses deux premières années car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Aucun allaitement n'est considéré en dehors de celui qui a lieu au cours des deux premières années. et parce qu'il (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit à Sahlah bint Souhayl: Allaite Salim cinq fois afin que tu lui soit interdite en mariage. et en raison de ce qui a été rapporté dans le Sahih de mouslim et dans le Djamii d'at-Tirmidhi d'après Aicha (P.A.a) qui a dit: Il y avait dans la révélation (coranique): dix allaitements bien connus entraînent la prohibition (matrimoniale) puis on les a abrogés et y a substitué cinq

allaitements..C'est cette disposition qui prévalait lors du décès du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). C'est la version d'at-Tirmidhi. Puisse Allah assister tous à faire ce qu'Il aime et agrée.

Extrait de Madjmou' fatawa d'Ibn Baz (22/307).